

Commune de ROTALIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROTALIER

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six Février à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20/02/2026 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUTTER.

Présents : Jean-Pierre BOUTTER, Claude GIROD, Christophe BUGUET, Emilie FERRAND, Isabelle HOUTART, Jacques CACHOT, Richard CANQUE, Juliette CANQUE, Guy MULLOT, Anthony BOISSON, Alain LABET

Absents excusés :

Secrétaire : Isabelle HOUTART

Objet : Approbation du Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'année 2026.
- **AUTORISE** le Maire, dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue à l'instruction comptable M57, à effectuer des virements entre chapitres d'une même section, à l'exclusion du chapitre des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles prévues au budget primitif de chaque section

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme et certification,
cachet et signature

Le Maire,
Jean-Pierre BOUTTER



La secrétaire,
Isabelle HOUTART

